

**Rapport de la Commission des finances du Conseil communal
d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR19.13PR
concernant
la 1^{ère} série de compléments au budget 2019**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 20 mai 2019.

Elle était composée de Messieurs Thierry GABERELL, Pierre HUNKELER, Laurent ROQUIER, Roland VILLARD, Jean-Claude DYENS, Erwin SHEU et du soussigné, président, désigné rapporteur.

La délégation municipale était composée M. Fabrice WEBER, Chef du Service des finances, M. Jean-Daniel CARRARD, Syndic, étant excusé mais disponible en cas de questions, nous les remercions pour les compléments d'explications et réponses à nos questions. La COFI relève avec plaisir que la Municipalité continue à prendre en considération ses remarques au niveau du recours à des crédits complémentaires qui sont, pour ce préavis, quasi tous liés à des besoins financiers exceptionnels.

Par ailleurs, elle souligne également avec satisfaction que le montant de ces crédits complémentaires en regard de la 1^{ère} série de compléments au budget 2018 est inférieur de l'ordre d'environ CHF 80'000.- au niveau des charges et que les revenus sont supérieurs de CHF 16'000.-.

Les montants relatifs aux salaires de personnel auxiliaires et charges sociales liées sont dus principalement à des absences pour divers motifs qu'il n'est pas possible de prendre en charge au travers du budget ordinaire.

La Commission des finances apporte les commentaires suivants sur les différents postes du préavis :

Finance et sport

170.3653.14 Aides aux sociétés sportives CHF 6'000.-

Participation pour le Centre de Performance de Judo pour une implantation temporaire dans les anciens locaux Leclanché avant un déménagement à Sport 5.

Bâtiments et urbanisme

346.3141.31/25 Entretien-rénovations des bâtiments PF CHF 42'900.-

Contestation par la société Pythagore Sàrl devant les tribunaux de sa résiliation de son bail de Sports 5 avec prolongation jusqu'en automne 2020. Coût pris en charge pour son déménagement sur une facture globale de l'ordre de CHF 130'000.- (offres comparatives demandées par la Ville entre CHF 140'000.- et CHF 170'000.-)

355.3141.10/03 Entretien-rénovation bâtiments scolaires CHF 33'000.-

Changement du tableau d'affichage datant de 1975, tombé en panne et n'étant plus assez précis pour organiser des manifestations sportives nationales à la salle de gym Léon-Michaud

300.3189.00 Autres prestations de tiers CHF 66'000.-

Manque de ressources dans le cadre du projet du parking de la Place d'Armes chez BAT, ce montant est compensé via le compte 300.3011.00 Traitements en réduction d'une somme identique.

Conclusions :

En conclusion, la Commission des finances remercie la Municipalité d'avoir pris en considération ses vœux des années précédentes sur le recours à des crédits complémentaires pour le financement d'investissements non urgents et pouvant être traités via le budget ordinaire. Elle l'encourage à poursuivre dans cette voie pour les années futures permettant d'avoir une meilleure maîtrise budgétaire.

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'unanimité de ses membres, d'approuver le préavis tel que présenté par la Municipalité.

Olivier JAQUIER
Président



Yverdon-les-Bains, le 27 mai 2019